

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

**D\_2023\_04\_030**

Sur convocation en date du 18 avril 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 avril 2023 à 20H30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

**Présents :**

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	BERTHET Dominique	GAY Daniel
BERLAND Martine	CORDIER Michel	GEOFFRAY Karine
MARTIN Hubert	DUBOIS Loïc	GOYAT Pascal
CHATELAIN Béatrice	DUCLOS Laurent	MONTIBERT Pierre
SIMONET Jean-Michel	DUCROZET Isabelle	PANEL Olivia
	FALAISE Alain	PEYROT Pascale
	FAYARD Pascal	SUPIE Sylvie

**Procurations :**

Monsieur Albert CARLIER donne procuration à Monsieur Daniel GAY

Monsieur Xavier CHIROL donne procuration à Madame Hélène CÉDILEAU

Monsieur Martin PERNET donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Monsieur Pierre MONTIBERT

**Absente :** Madame Zarouhine CALMUS

**Secrétaire de séance :** Madame Aurore BABUT

**Mise en ligne le** 26/04/2023

**Fonctionnement de la médiathèque****Convention avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement**

Présentation du rapport par Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER, Maire adjoint.

Le Conseil départemental a adopté le 26 septembre 2022 son schéma départemental de développement de la lecture publique pour la période 2023 à 2028. Ce schéma a été élaboré suite à un diagnostic départemental de lecture publique et notamment de deux grandes enquêtes en ligne auprès des bibliothécaires et élus et auprès des Aindinois.

L'Assemblée départementale a choisi de renforcer son action et les moyens mis en œuvre en matière de lecture publique en proposant de nouveaux dispositifs pour le soutien aux projets des collectivités.

La précédente convention de partenariat étant arrivée à échéance le 31 décembre 2022, il convient, afin de pouvoir continuer à faire vivre ce partenariat entre la Ville de Péronnas et de Département de l'Ain, de signer une nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2028.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité (28 voix pour),**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour le fonctionnement de la médiathèque publique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2028.

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

**D\_2023\_04\_030**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 24 AVRIL 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Aurore BABUT